

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE VALANT DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE BERNES-SUR-OISE (95)
ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE NORD FRANCILIEN
COMMUNE DE BERNES SUR OISE– DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

PIÈCE A	GUIDE DE LECTURE
PIECE B	OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIECE C	DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
PIÈCE D	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE BERNES-SUR-OISE
PIÈCE E	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DU PROJET ET DES PLANS ET PROGRAMMES
PIÈCE E-1	RESUME NON TECHNIQUE
PIÈCE F	DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
PIÈCE G	DOCUMENTS ANNEXES
PIÈCE H	CONTRE-EXPERTISE DE L'ÉVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE (SGPI)

NOTICE EXPLICATIVE	3
1 - Préambule	3
2 - Objet de l'enquête parcellaire	3
3 - Informations juridiques et administratives	3
4 - Enquête parcellaire	4
5 - Composition du dossier d'enquête parcellaire	4
6 - Déroulement de l'enquête parcellaire	5
7 - Situation du foncier	6
8 - Lecture de l'état parcellaire	7

NOTICE EXPLICATIVE

1 - Préambule

Le projet de construction du centre Pénitentiaire Nord Francilien sur le territoire de la commune de BERNES-SUR-OISE a fait l'objet :

- D'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU
- D'un dossier d'enquête parcellaire préalable à la cessibilité d'un ensemble de parcelles nécessaires au projet

2 - Objet de l'enquête parcellaire

La présente enquête parcellaire a pour objet l'acquisition d'un ensemble de parcelles visées par la construction du centre pénitentiaire ou nécessaires à sa desserte, soit le long du Chemin de Crouy.

3 - Informations juridiques et administratives

La procédure d'expropriation, régie par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, implique deux phases distinctes :

- 1- La **phase administrative** : elle permet de constater l'utilité publique de l'opération (*via* une enquête d'utilité publique), et de définir précisément les immeubles concernés par la procédure (*via* une enquête parcellaire) ;

- 2- La **phase judiciaire** : en cas d'échec des négociations amiables avec tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels, elle permet de saisir le juge de l'expropriation qui fixera le montant de l'indemnité à verser par l'expropriant.

Ainsi, le déroulement de la phase administrative suppose l'accomplissement d'une enquête d'utilité publique préalable et **d'une enquête parcellaire, objet du présent dossier.**

4 - Enquête parcellaire

L'enquête parcellaire a pour objectif de procéder contradictoirement à la détermination des biens immobiliers à exproprier. Pour cela, le préfet ouvrira par arrêté l'enquête parcellaire, puis nommera, par arrêté, un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête. Cette enquête va ainsi permettre :

- À l'APIJ d'identifier les propriétaires des biens immobiliers concernés et d'obtenir les renseignements relatifs à leur identité ;
- Aux propriétaires : de vérifier l'exactitude des informations à la disposition de l'administration relatives aux biens et aux bénéficiaires de l'indemnisation, à travers notamment le présent dossier d'enquête parcellaire.

À l'issue de cette enquête, le préfet, par arrêté de cessibilité, déterminera la liste des parcelles et des droits réels immobiliers à acquérir par l'APIJ pour la réalisation du projet.

5 - Composition du dossier d'enquête parcellaire

La présente notice explicative présente le contexte dans lequel s'inscrit l'enquête parcellaire.

Le dossier d'enquête parcellaire comprend également, conformément aux exigences de l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

- Un plan parcellaire d'ensemble
- Une liste détaillée des propriétaires concernés par la cessibilité des parcelles

Enfin, le dossier d'enquête parcellaire comprend, conformément aux exigences de l'article L.132-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et des articles L.2123-4 et R.2123-12 du Code général de la propriété des personnes publiques :

- Une liste détaillée des emprises visée par un transfert de gestion au profit de l'APIJ. Il s'agit là des dépendances du domaine public inscrites dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique.

6 - Déroulement de l'enquête parcellaire

Conformément à l'article R.131-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la durée minimale d'une enquête parcellaire est de 15 jours. Des affiches sont apposées dans la commune de Bernes-sur-Oise, un avis est inséré dans des journaux diffusés dans le département du Val-d'Oise.

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite, par l'APIJ ou par un prestataire mandaté à cette fin, à chacun des propriétaires concernés, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de domicile inconnu, conformément à l'article R. 131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la notification est faite :

- En double copie au maire qui fait afficher l'une d'entre elles ;

En vertu de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétaires sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité. À cet effet, le courrier de notification qui est adressé à chaque propriétaire contient un questionnaire qui doit être complété et retourné.

Pendant le déroulement de l'enquête, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les personnes intéressées sur le registre d'enquête parcellaire. Ces observations peuvent également être adressées par écrit, au maire, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête, qui les joint au registre, conformément à l'article R. 131-8 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

À l'expiration de l'enquête, les registres sont adressés, dans les 24 heures, par le maire au commissaire enquêteur. Ce dernier donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés (Article R. 131-9 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Le commissaire enquêteur ou le Président de la Commission d'Enquête transmet le dossier au Préfet. Par la suite, au vu du procès-verbal et des documents qui y sont annexés, le Préfet par arrêté, déclare cessibles les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire : c'est l'arrêté de cessibilité. Cet acte détermine la liste des parcelles ou emprises de terrain ou des droits immobiliers à acquérir.

À défaut d'accord amiable avec les propriétaires concernés, le transfert de propriété est prononcé par une ordonnance d'expropriation et le montant des indemnités est fixé par le juge de l'expropriation.

7 - Situation du foncier

Le périmètre d'acquisition du foncier est matérialisé, sur les plans parcellaires, par la zone en couleur.

La liste des propriétaires concernés, dans le périmètre d'acquisition du foncier, est dressée dans l'état parcellaire.

8 - Lecture de l'état parcellaire

Sont décrits ci-après les éléments permettant de faciliter la lecture de l'état parcellaire.

Les informations sont classées selon le numéro de « propriétaire » (numéro attribué pour chaque compte de propriété). Elles détaillent les références cadastrales des lots en question, leurs propriétaires, la surface d'emprise qui les concernent.

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 000

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m ²	Totale/Partielle	Surface en m ²	Surface 80 m ²	

ORIGINE DE PROPRIETE
OBSERVATIONS

Chaque page de l'état parcellaire se décompose comme suit :

- Partie n°1 : le numéro du « propriétaire » (numéro attribué pour chaque compte de propriété)

- Partie n°2 : Désignation des propriétaires réels ou présumés et des titulaires de droits réels
 - Propriétaires identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)*
 - Ayants-droits identifiés aux services de la publicité foncière (inscrits dans les titres d'acquisition)*
 - Propriétaires éventuels*
 - Gérants*
 - Preneurs à bail (baux ruraux)*

- Partie n°3 : Identification des parcelles
 - Colonne 2 et 3 : Désignation cadastrale de la parcelle
 - Colonne 4 : Adresse de la parcelle
 - Colonne 5 : Nature de la parcelle
 - Colonne 6 : Surface de la parcelle
 - Colonne 7 et 8 : Surface de la parcelle mobilisée
 - Colonne 9 : Reste de la parcelle non concernée par le projet ou par la procédure d'expropriation
 - Colonne 7 : Nature du lot concerné

- Partie n°4 : Origine de propriété des parcelles et Observations complémentaires éventuelles



APIJ – BERNES-SUR-OISE (95)

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Etat parcellaire

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 001

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
1	ZD	98	Les vingt-deux Arpents	Terre	479	Totale	479	0	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>
1	ZD	302	Les vingt-deux Arpents	Terre	74 196	Partielle	16 112	58 084	
1	ZD	304	Les vingt-deux Arpents	Terre	288	Totale	288	0	

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 002

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m ²	Totale/Partielle	Surface en m ²	Surface en m ²	
2	ZD	306	La Plante Renard	Terre	21 427	Partielle	2 863	18 564	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>
2	ZB	46	La Pommeraie	Terre	17 244	Partielle	50	17 194	
2	ZB	49	La Pommeraie	Terre	14 140	Partielle	315	13 825	

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 003

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/ Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
3	ZD	100	Les vingt-deux Arpents	Terre	60	Totale	60	0	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>
3	ZD	102	Les vingt-deux Arpents	Terre	460	Totale	460	0	
3	ZD	104	Le Puits Richer	Terre	635	Totale	635	0	
3	ZA	40	Les Roncieux	Sol	616	Totale	616	0	
3	ZB	47	La Pommeraie	Terre	79	Totale	79	0	
3	ZB	48	La Pommeraie	Terre	170	Totale	170	0	
3	ZB	50	La Pommeraie	Sol	76	Totale	76	0	
3	ZB	52	La Pommeraie	Sol	6	Totale	6	0	

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 004

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
4	ZA	39	Les Roncieux	Terre	11 084	Partielle	5 594	5 490	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 006

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m ²	Totale/Partielle	Surface en m ²	Surface en m ²	
6	ZD	101	Les vingt-deux Arpents	Terre	117 180	Partielle	2 428	114 752	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 007

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
7	ZB	6	La Pommeraie	Terre	2 280	Partielle	137	2 143	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 008

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m ²	Totale/ Partielle	Surface en m ²	Surface en m ²	
8	ZB	3	La Pommeraie	Terre	770	Partielle	17	753	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 009

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/ Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
9	ZB	1	La Pommeraie	Sol	730	Totale	730	0	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 010

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
10	ZB	4	La Pommeraie	Terre	2 580	Partielle	78	2 502	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 011

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
11	ZB	5	La Pommeraie	Terre	2 230	Partielle	99	2 131	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>
11	ZB	51	La Pommeraie	Terre	6 694	Partielle	223	6 471	
11	ZB	53	La Pommeraie	Terre	7 984	Partielle	235	7 749	

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 012

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/ Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
12	ZD	103	Le Puits Richer	Terre	2 235	Partielle	687	1 548	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 013

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m ²	Totale/ Partielle	Surface en m ²	Surface en m ²	
13	ZD	99	Les vingt-deux Arpents	Terre	29 320	Partielle	783	28 537	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur le Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>

ETAT PARCELLAIRE
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Propriétaire 014

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
14	ZD	10	Le Puits Richer	Terre	12 640	Partielle	18	12 622	<i>En application des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données entérinée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le présent dossier est anonymisé. Le dossier complet est lui consultable par les personnes intéressées à la mairie de Bernes-sur-Oise du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 aux horaires habituelles d'ouvertures.</i>



APIJ – BERNES-SUR-OISE (95)

Projet de construction d'un établissement pénitentiaire

Transfert de gestion – Dépendances du domaine public

**Transfert de gestion – Dépendances du domaine public
 APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
 Projet de construction d'un établissement pénitentiaire**

Propriétaire 003

N° de Plan	CADASTRE					EMPRISE		HORS EMPRISE	PROPRIETAIRE (s) REEL (s) PRESUME (s)
	Section	N°	Adresse à Bernes-sur-Oise	Nature	Surface en m²	Totale/ Partielle	Surface en m²	Surface en m²	
3	ZA	(p)	Les vingt-deux Arpents	Chemin	8 210	Totale	0	0	<p>Commune de BERNES-SUR-OISE Personne morale de droit public – Commune SIRET : 219 500 584 00012</p> <p>1 Place de la Mairie 95340 – BERNES-SUR-OISE</p> <p>Représentée par Monsieur le Maire de Bernes-sur-Oise : Monsieur ANTY Olivier Né le 24 août 1973 à (<i>lieu de naissance inconnu à date</i>)</p> <p>Demeurant au : 1 Place de la mairie 95340 – BERNES-SUR-OISE</p>
3	ZD	(p)	Les vingt-deux Arpents	Chemin	17 395	Totale	0	0	

**Transfert de gestion – Dépendances du domaine public
APIJ – Bernes-sur-Oise (95)
Projet de construction d'un établissement pénitentiaire**

ORIGINE DE PROPRIETE

OBSERVATIONS

Dépendance du domaine public – Chemin de Crouy

AFFAIRE Pm24072

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE(95)
Commune de Bernes sur Oise
Section ZA et ZD

PLAN PARCELLAIRE

Planche 2 sur 2

Echelle : 1/1000



Pm24072-APJ-Bernes-sur-Oise_PARCELLAIRE_Indb.dwg

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
A	16/09/2024	Première émission	MG	FD/CP
B	19/09/2024	Mise à jour de l'état parcellaire associé au plan.	FD	CP

OBSERVATIONS & NOTA
Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CC49.
Fonds de plan topographique établi par la société 49°Nord en date d'Octobre 2023 fichier C.4.5_CPNE_Plan_perimetre DUP fourni par le client.
Application graphique du parcellaire cadastral réalisée à titre indicatif. Les limites de propriété devront être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires riverains ou délimitation du domaine public.

